Séance publique du Conseil communal du 30 mai 2023

Présents : Tous sauf :

Excusé(e)(s): Mesdames Annick **Gérard**, Francine **Lageot**
Messieurs Paolo **Gigantelli**, Merlin **Léonard**, Frédéric **Daerden**

Droit d'interpellation du citoyen

1. Demande concernant l'aménagement de la voirie rue Haute Maison.

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs et Mesdames les membres du Collège communal,

Conformément au règlement d'ordre intérieur quant au droit d'interpellation citoyenne (article 79) du Conseil communal, je souhaite interpeller le Collège communal lors de la prochaine séance du Conseil communal.

L'interpellation concerne plus particulièrement la thématique suivante :
- Aménagement voirie de la rue Haute Maison.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de mon intervention ainsi que la question que je souhaiterais poser au Collège.

En attendant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs et Mesdames les membres du Collège communal, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Najim Akoudad

Résumé de mon interpellation :

Mon interpellation ne s'effectue pas à titre individuel mais s'inscrit dans une démarche globale concernant l'ensemble des habitants de la rue Haute Maison, je serais accompagné de deux personnes résidentes de la rue.

Une pétition adressée à vos services en 2018 déjà, validée par l'ensemble des habitants de la rue, celle-ci interpellait votre Autorité dans ce sens :
Nous avons fait appel à vos services en 2018 afin de procéder à divers travaux dans notre rue, notamment la pose de panneaux de signalisations, aménagement de trottoirs ainsi que des casses vitesses.
Vos services nous ont répondu à l'époque de bien vouloir patienter le temps de la finalisation des constructions d'habitations en cours. Les habitations en question sont à présents achevées, la pose de graviers le long de ces habitations a été réalisée par un entrepreneur privé.

Nous attendons toujours votre passage quant à la réalisation des travaux promis de votre côté.
D'autant plus que lors de passages de camions pour la réalisation de l'asphaltage de la voirie, des fissures ont été causées, des photos attestant de ces dégâts avaient été transmises à vos services et aucune réparation n'a eu lieu depuis lors.

Il est à noter que la rue est beaucoup plus insécurisée, les véhicules descendant la rue à vives allures, une partie de la rue ne possédant pas de trottoirs.

Questions posées au Collège communal :
1- Je demande une interpellation citoyenne.
2- Il y a plus de passages depuis la construction de plusieurs nouvelles habitations, ce qui était une petite route d'un quartier pas trop fréquenté est devenue une route avec beaucoup de passages, il n'y a pas de trottoir etc...
3- Avez-vous pu étudier la faisabilité de ces travaux et quand pouvez-vous intervenir, la situation devenant urgente.

Réponse est apportée par Monsieur l'Echevin délégué, Christian Laverdeur, qui, en synthèse, explique ce qui suit :

Monsieur Akoudad,

Tout d'abord, je vous remercie de faire usage du droit d'interpellation citoyenne.

Cela demande du courage et de la préparation, surtout lorsqu'on s'exprime au nom des habitants de sa rue.

Je vous remercie donc pour votre temps et pour le développement de vos arguments sur ce sujet qui vous tient à cœur.

Un sujet qui nous tient à cœur aussi en tant qu'autorité.

En effet, nous sommes bien conscients des problèmes de vitesses dans les rues de Herstal.

Bien que la plupart des automobilistes respectent les limitations, il reste encore des récalcitrants qui confondent voirie avec circuit de formule 1.

C'est pourquoi, dès 2017, nous avons lancé un grand plan de sécurisation de nos voiries avec un investissement de départ de 1,2 millions d'euros pour installer divers aménagements de sécurité visant à ralentir les véhicules.

Ce plan se poursuit et la réflexion est constante sur ce problème au sein de nos services techniques et de police.

Il est vrai que nous ne pouvons pas tout régler en un jour, car je vous le rappelle, Herstal compte 267 km de voiries.

Rien qu'en 2022, nous avons investi 4 millions d'euros pour leur entretien et réfection.

Ces aménagements ont récemment été complétés par l'installation de radars fixes de part et d'autre du boulevard Zénobe Gramme, mais aussi rue Louis Demeuse et rue En Bois où les vitesses des véhicules nécessitaient une politique de sanction plus forte.

Cela étant dit, j'en viens maintenant à la problématique que vous évoquez.

Comme vous l'avez bien expliqué, nous avons effectivement reçu une pétition des habitants de la

rue Haute Maison en 2018 au sujet de son insécurité.

A l'époque, nos services avaient prévu la réfection de la voirie dès la fin des travaux de construction des immeubles à appartements et des maisons située en face de votre propriété.

En 2021, l'année de la fin de ces travaux, la voirie a bien été rénovée avec la pose de bordures et un nouvel asphaltage jusqu'au carrefour de la rue Basse Préalle.

La problématique de l'insécurité a été analysée en réunion SMET, qui réunit l'ensemble des techniciens compétents.

Il a été imaginé de dévier la voirie sur une partie de la zone empierrée afin d'aménager des trottoirs du côté impair.

Un plan d'aménagement a été établi, il prévoit la réalisation de trottoirs du côté des habitations à rue, le dévoiement de la voirie vers le nouveau lotissement et la pose de coussins berlinois.

Ce plan ne peut pas encore être totalement finalisé car le fait de dévier la voirie sur la partie empierrée va nécessiter le déplacement de certaines canalisations, qui ne peuvent pas se retrouver sous la voirie.

Nous avons entamé les premières démarches en ce sens.

D'ici l'aménagement définitif, je vous confirme que nous placerons un coussin berlinois dans la rue dès cette année afin de régler le problème de vitesse.

En espérant avoir pu répondre à votre demande.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition.

Correspondance

2. Une correspondance de Monsieur Willy Borsus, Vice-Président et Ministre au Gouvernement de Wallonie concernant la motion de solidarité avec les travailleurs/ses de Delhaize.

- **Pris connaissance.**

3. Un courriel de Delhaize en réponse à la motion de solidarité avec les travailleurs.

- **Pris connaissance.**

Points présentés par M. le Bourgmestre ff

Police

4. Cadre opérationnel. Ouverture d'une place d'inspecteur de police.

- **Accord unanime.**

Coordination générale et planification des politiques locales

5. Dénomination du parc situé à l'Espace Marexhe.

- **Accord unanime.**

Gestion des biens immobiliers communaux

6. Maison sise à 4040 Herstal, rue Derrière les Rhieux 57. Bien cadastré 1ère division, section C, numéro 834 D2. Principe de la vente de gré à gré avec publicité.

- **Accord unanime.**

Monsieur Semih Berber entre en séance.

Enseignement

35. Une motion déposée par le groupe PTB pour un enseignement respectueux des élèves et des travailleurs.

- **Motion retirée par le groupe PTB**

Points présentés par M. l'Echevin a.i. Christian Laverdeur

Recette

7. Compte communal pour l'exercice 2022.

- **Approuvé par 17 voix « pour » et 11 abstentions.**

Voiries – Égouttage

8. Permis d'urbanisme n° 185/2014. Rues de la Digue et de la Sucrerie à 4042 Liers. Cession gratuite des voiries, des zones de stationnement et de leurs équipements à la Ville de Herstal. Incorporation dans le domaine public.

- **Accord unanime.**

9. Proximus. Projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Herstal. Dérogation, à titre exceptionnel, au règlement communal relatif aux travaux en domaine public.

- **Accord unanime.**

10. Proposition de location d'un camion vidangeur – Approbation de la dépense.

- **Accord unanime**

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

11. F.E. Saint-Lambert. Compte 2022.

- Accord par 6 voix « pour » et 22 abstentions.

12. F.E. Notre-Dame de Bon Secours. Compte 2022.

- Accord par 6 voix « pour » et 22 abstentions.

13. F.E. Saint-Remy : Compte 2022.

- Accord par 6 voix « pour » et 22 abstentions.

14. F.E. Saint-Hubert. Compte 2022.

- Accord par 20 voix « pour » et 8 abstentions.

15. F.E. Saint-Etienne. Compte 2022.

- Accord par 6 voix « pour » et 22 abstentions.

16. F.E. Saint-Georges. Compte 2022.

- Accord par 20 voix « pour » et 8 abstentions.

17. F.E. Notre-Dame de la Licour. Compte 2022.

- Accord par 6 voix « pour » et 22 abstentions.

Monsieur André Namotte quitte la séance.

18. F.E. de la Vierge des Pauvres. Compte 2022.

- Accord par 5 voix « pour » et 22 abstentions.

19. F.E. de l'Immaculée Conception. Compte 2022

- Accord par 5 voix « pour » et 22 abstentions.

Monsieur André Namotte rentre en séance.

Vu l'urgence admise à l'unanimité

36. Association des Commerçants et Indépendants de Herstal. Octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2023.

- Accord unanime.

Monsieur Frédéric Daerden entre en séance.

Relations avec les intercommunales

20. RESA SA. Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 juin 2023. Comptes 2022 et

décharges.

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

21. I.I.L.E. – Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs. Assemblée Générale Ordinaire le lundi 19 juin 2023. Comptes 2022 et décharges.

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

22. I.I.L.E. – Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 19 juin 2023. Modifications des statuts

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

23. C.I.L.E. - Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux. Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 15 juin 2023. Comptes 2022 et décharges.

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

Vu l'urgence admise à l'unanimité

37. OTW – Opérateur de Transport de Wallonie. Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 14 juin 2023. Comptes 2022 et décharges.

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

Vu l'urgence admise à l'unanimité

38. O.T.W. – Opérateur de Transport de Wallonie. Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 14 juin 2023. Modifications statutaires.

- Accord par 18 voix « pour » et 11 abstentions.

Points présentés par Mme l'Echevine Sylvia Spagnoletti

Culture

24. Bibliothèques publiques. Rapport annuel financier à introduire auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'exercice 2022.

- **Accord unanime.**

Points présentés par Mme l'Echevine Isabelle Thomsin

Famille et soutien à la parentalité

25. Petite enfance. Action PST 5.4.5. Convention avec l'Arbre Essentiel (Bébébus) dans le cadre de l'organisation d'une halte-garderie. Contrôle de l'utilisation de la subvention 2022 et octroi d'une subvention pour 2023.

- **Accord unanime.**

Mobilité et sécurité routière

26. Règlements complémentaires de circulation routière de la rue Pierre-Joseph Antoine – N671c

- **Accord unanime.**

39. Une question orale de Madame Nadia Moscufo concernant une situation d'insécurité routière ressentie par les habitants de la rue Haute Maison et alentours.

Conformément au point c de l'article 77 du R.O.I. du Conseil communal, la Conférence des chefs de groupe, par trois voix « pour », une voix « contre » et une abstention, a refusé la recevabilité de la question déposée par Madame Nadia Moscufo.

Il appartient toutefois au Conseil communal de se positionner sur la recevabilité de la question orale ;

La recevabilité de la question orale est mise aux voix ;

Considérant qu'il est procédé à un vote par main levée ;

Considérant que le résultat du vote est le suivant : **accord par 7 voix « pour », 21 voix « contre » et 1 abstention.**

Dès lors, la question est considérée irrecevable.

Points présentés par Mme l'Echevine Bojana Visic

Inclusion et innovation sociales

27. Plan de cohésion sociale - Convention de partenariat entre le Plan de cohésion sociale de la Ville de Herstal et la Maison de repos « Domaine d'Archis » de Herstal.

- **Accord unanime.**

Protection de l'environnement

28. Affaire Vanhulen / Ville de Herstal. Demandes en garantie. Autorisation d'ester en justice.

- **Accord unanime.**

Développement durable et transition énergétique

29. Récupération d'une installation photovoltaïque usagée et pose de celle-ci à l'Ecole des Cascogniers.

- **Accord unanime.**